

CAFI Multi-Partner Trust Fund

CAFI Preparatory / Feasibility study grant

CENTRAL
AFRICAN
FOREST
INITIATIVE



Country: République Centrafricaine	Implementing Organization : AFD
Project Contact: AFD Name: DOLLFUS Emmanuel Address: 5 rue Roland Barthes - 75012 PARIS Telephone: 0153443327 E-mail: dollfuse@afd.fr	Implementing Partner(s) – name & type (Government, CSO, etc): WWF, Chinko reserve (African Parks), Agora (ACTED), World Bank, European Union, FAO
Project Description: Appui au dialogue politique entre la RCA et CAFI et élaboration de 3 études de faisabilité des projets pilotes identifiés dans le CNI REDD+	CAFI Fund: 700 000 USD Other source:
	Total Project Cost: 700 000 USD Proposed Project Start Date: 1/03/2021 Proposed Project End Date: 29/2/2022 Total duration (in months): 12
Expected outputs: <ul style="list-style-type: none"> - Les arrangements institutionnels adéquats sont mis en place pour assurer la participation effective et l'appropriation des parties prenantes au processus d'élaboration et de validation de la Lettre d'Intention ; - La lettre d'Intention RCA/CAFI est élaborée et validée ; - Un dispositif de coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre de la Lettre d'Intention est identifié ; - Les trois études de pré-faisabilité des programmes identifiés dans le CNI-REDD+ sont élaborées et validées. 	
Recipient Organization Agence Française de Développement	National Government counterpart
Name of Representative Signature Name of Agency Date & Seal 3 1 MARS 2021 D. VASSEUR BANGUI	Name of Government counterpart Signature Title Date & Seal 0 2 AVR 2021 LE MINISTRE REPUBLICQUE CENTRAFRICAINE LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
On behalf of the CAFI Executive Board	
Name Signature Head of CAFI Secretariat Date 21-Apr-2021	APPROUVÉ

A. CONTEXTE

L'écosystème forestier de la République centrafricaine fait partie du Bassin du Congo. Il couvre près de la moitié de la RCA, soit plus de 28,3 Mha (45% du territoire national). Les aires protégées couvrent quant à elles près de 25,5 Mha, soit 41 % du territoire national¹.

Les forêts denses humides sont localisées dans le Sud-Ouest (3,8 Mha de forêts quasiment intégralement sous permis d'exploitation industrielle (à l'exception notable des parcs Dzanga Sangha et Mbaéré-Bodingué) et le Sud-Est (massif dit de Bangassou (1,6Mha), non exploité industriellement. Des forêts reliques et forêts sèches subsistent dans la partie centre du pays. La zone Nord est constituée de savanes.

Le massif du Sud-Ouest concentre l'essentiel de l'activité forestière pour la production de bois d'œuvre et le massif du Sud-Est, qui est plus éloigné, n'est pas exploité légalement.

La production industrielle a atteint en 2018 près de 550 000 m³ de grumes et 40 000 m³ de sciages, principalement pour les essences Sapelli et Ayous (environ 70 % de la production nationale de grumes).

Le secteur forestier est clé en RCA. Il représente 5% du PIB environ. C'est le premier employeur privé du pays avec 7 000 salariés. Les ressources forestières ont d'importantes retombées économiques pour l'État (10% des recettes fiscales et 60% des exportations) mais aussi pour les communes concernées par l'exploitation. Pour ces dernières, outre l'emploi et l'activité économique locale induits par l'exploitation, une fraction des taxes forestières est dédiée au financement d'investissements communaux de développement (près de 1,4 Md de FCFA en 2019 pour les 21 communes du massif du Sud-Ouest, en augmentation de 300% depuis 2018).

Enfin, la RCA s'est engagée, avec ses partenaires financiers (AFD et Banque Mondiale principalement) dans le processus REDD+ qui vise à promouvoir des pratiques améliorées, notamment en agriculture et sur le bois énergie, réduisant de façon significative la déforestation (en surface et en qualité).

Les enjeux autour de la déforestation

En RCA, le taux de déforestation reste relativement modeste (0,14%/an²), mais la déforestation se concentre autour des villes et en premier lieu, Bangui³. En outre, avec 93% des émissions de GES nationales attribuables au secteur Agriculture, Foresterie et Affectation des Terres (AFAT) (CNC, 2018), le Cadre National d'Investissement REDD+ (CNI-REDD+) constitue un outil essentiel à l'atteinte de l'objectif de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) de 2015 : réduire de 5 % les émissions du pays à l'horizon 2030 et de 25 % à l'horizon 2050, tout en assurant un taux de croissance moyenne annuel des activités agricoles de 6 % et une stabilisation du taux de l'insécurité alimentaire à 15 %⁴.

Les facteurs directs de pression sur les forêts sont : (i) l'agriculture sur abattis-brûlis non durable, (ii) l'exploitation artisanale du bois (dont bois énergie) et des produits forestiers non ligneux (PFNL), (iii) le développement des infrastructures (routes, mines, habitat, pistes forestières).

¹ Il s'agit de six parcs nationaux (3,4 Mha), neuf réserves (2,9 Mha), 47 secteurs de chasse amodiés (15,6 Mha) et dix Zones de chasse villageoise (ZCV) en activité. Ces aires ne recouvrent pas la zone forestière.

² Moyenne 1990-2005 d'après la FAO

³ 7,4 % de la déforestation total dans le pays entre 2001 et 2019 pour seulement 3,1 % de la superficie du territoire centrafricain selon Global Forest Watch. Bangui et la Lobaye étant dans le top 3 des préfectures à plus fort taux de déforestation.

⁴ Cadre National d'Investissement REDD+ 2020-2025 de la RCA, Mars 2020

Les causes sous-jacentes à l'origine de la déforestation et de la dégradation sont : (i) la faiblesse des institutions pour la coordination des politiques publiques, (ii) la forte pression démographique, (iii) le manque de diffusion du progrès technique, (iv) la faiblesse de l'économie basée sur l'exploitation des ressources naturelles, (v) la faible notion de bien collectif environnemental dans la population générale et (vi) l'insécurité due à la crise politico-militaire.

L'appui des partenaires techniques et financiers dans le secteur forestier

Pour accompagner les autorités centrafricaines à la gestion durable du massif forestier, la coopération française et européenne a relancé dans les années 2000 la réflexion sur l'aménagement durable des forêts avec le lancement du projet PARPAF (Projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestier), financé par l'AFD, qui a réalisé, entre 2000 et 2011, l'aménagement de presque tous les permis forestiers attribués à cette époque en RCA (3 Mha). La RCA était alors à la pointe du progrès en matière de gestion forestière durable. La politique d'aménagement forestier permettait aux sociétés de s'engager dans la voie de la certification, devant leur ouvrir les marchés de niche sensibles à l'écologie en Europe et en Amérique du Nord. Pour cela, la RCA a négocié avec l'Union européenne son adhésion au processus FLEGT⁵ à la fin de l'année 2012.

En 2011, l'AFD a instruit le Projet de développement de la région sud-ouest (PDRSO) qui devait, à la suite du PARPAF, couvrir l'ensemble du massif et permettre aux communautés locales de bénéficier de la rente forestière de façon durable. Suite à la crise de 2012, le PDRSO a été octroyé par l'AFD sur un format réduit, couvrant 10 communes (sur 21) sur 2 préfectures (Lobaye, Sangha-Mbaéré). En 2017, l'ensemble du massif est concédé aux opérateurs industriels sur la base de plans d'aménagement durables, sous la supervision d'une Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF) créée en 2012 à la suite du PARPAF afin de soutenir techniquement les opérateurs privés dans cette démarche. Le PDRSO, dont les activités prendront fin en mars 2021, a permis d'accompagner la gestion durable de la ressource forestière du sud-ouest de la RCA à travers le renforcement de l'aménagement forestier déjà établi sur la zone et par une meilleure valorisation des bénéfices environnementaux et sociaux, notamment au bénéfice des communautés locales. Les taxes forestières permettent aux communes concernées de mettre en œuvre les plans de développement locaux issus d'un diagnostic participatif. Le projet comprenait une importante composante REDD+ localisée autour de Bangui et un volet de recherche permettant de mieux comprendre les dynamiques forestières de la zone pour adapter son aménagement. Ces éléments font de l'AFD un acteur particulièrement pertinent pour continuer à mettre en œuvre des projets dans le domaine de l'usage des terres, de la forêt et du développement local en RCA.

Aujourd'hui la Banque mondiale (BM) appuie le Projet de Gouvernance des Ressources Naturelles (PGRN) qui prévoit la poursuite de l'élaboration des plans de développement locaux sur 11 communes forestières non prises en compte par le PDRSO, selon la méthodologie développée par ce dernier, dans un esprit de continuité opérationnelle. La BM appuie également la relance de l'agriculture et le développement de l'agriculture commerciale (PRADAC). Le projet de restauration des paysages forestiers de la FAO (TRI-RCA sur financement FEM) intervient également en partenariat avec le PDRSO et le projet PGRN dans la zone Sud-Ouest. Enfin, des financements européens complémentaires, confié à la FAO, sont prévus afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT.

La Banque Africaine de Développement (BAD) au travers des projets d'Amélioration de la gestion durable des ressources naturelles en RCA (PARGN) et d'appui au développement des chaînes de valeur dans les savanes (PADECAS) est aussi présente. Il en est de même du Fonds

⁵ Forest Law Enforcement, Governance and Trade

International de Développement Agricole (FIDA) avec le Projet de Relance de la Production Agropastorale dans les Savanes (PREPAS).

Le cadre national d'investissement REDD+ de la RCA constitue une base de travail remarquable sur laquelle il conviendra de s'appuyer pour ce travail autour de la Lol.

L'AFD démarre également les études pour un projet de développement local dans l'Ouest de la RCA s'inspirant des méthodes du PDRSO.

Mise en œuvre du processus REDD+ avec l'appui du CAFI

Depuis 2009, la République Centrafricaine (RCA) est engagée dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la déforestation et la dégradation des forêts, la gestion durable, la conservation et l'augmentation des stocks de carbone forestier (REDD+). Avec 93% des émissions de GES nationales attribuables aux secteurs Agriculture, Foresterie et Affectation des Terres (AFAT) (CNC, 2018), la réduction des émissions dans le secteur AFAT est essentielle pour l'atteinte de l'objectif de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) de 2015 : réduire de 5 % les émissions du pays à l'horizon 2030 et de 25 % à l'horizon 2050, tout en assurant un taux de croissance moyenne annuel des activités agricoles de 6 % et une stabilisation du taux de l'insécurité alimentaire à 15 %.

Ainsi, en 2016, le Conseil d'administration de CAFI a approuvé une subvention de 1 million de dollars pour soutenir la RCA à développer un cadre national d'investissement pour la REDD+ (CNI REDD+) compréhensif et multisectoriel qui aborde tous les moteurs de la déforestation et la dégradation forestière et consolide les priorités nationales de financement pour la période. En 2020, la RCA a soumis son CNI REDD+ pour la période 2020-2025 au CAFI.

Compte-tenu du contexte particulier dans lequel se trouve actuellement la RCA, il est difficile d'envisager, à l'instar des autres pays soutenus par le CAFI comme le Gabon et la République du Congo, que le pays puisse prendre aujourd'hui des engagements chiffrés de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts au niveau national compte-tenu, principalement :

- du fait que, malgré les efforts déployés ces dernières années, le Gouvernement ne contrôle environ que 20 à 30% du territoire national et que le pays reste marqué par une forte insécurité. Il découle de cette situation la faiblesse de l'administration, notamment des services déconcentrés dans les régions et ce malgré leur redéploiement progressif ;
- de l'insuffisance de données sur la couverture forestière et les ressources forestières en dehors de la zone Sud-Ouest qui ne permet pas de quantifier les objectifs de préservation et de gestion durable des ressources sur l'ensemble du territoire national.

Dans ce contexte, la RCA propose de mettre en œuvre son processus REDD+ de manière progressive. Celui-ci sera mis à l'échelle avec la progression du processus de réconciliation :

Au niveau central

>> Appui au dialogue politique sur les réformes sur la **décentralisation, l'aménagement du territoire et le foncier**

Ex. Appui à la coordination intersectorielle pour (i) finaliser le cadre réglementaire sur le foncier, (ii) réviser la politique d'AT (iii) identifier et mettre en place un DFP pour protéger les HCS/HVC (iv) le transfert des compétences en matière de gestion durable des terres et des ressources naturelles

Au niveau local

>> Mise en œuvre d'initiatives pilotes intégrées à des échelles juridictionnelles

Les modèles performants seront répliqués sur l'ensemble du territoire avec la progression du processus de paix et le regain des conditions de sécurité

AT des juridictions

investissements opérationnels: agroforesterie, plantations, structuration des artisans, etc.

B. OBJET DU DON A LA PREPARATION ET RESULTATS ATTENDUS:

L'objectif du programme est d'appuyer CAFI et le gouvernement dans la poursuite des efforts du partenariat pour la mise en œuvre des mesures identifiées dans le CNI REDD+ (phase d'investissement) au travers de

- (i) l'appui à l'élaboration d'une lettre d'intention et du dispositif de coordination, suivi-évaluation associé
- (ii) la réalisation de 3 études de préfaisabilités pour 3 programmes de mise en œuvre des engagements de la Lol sur 3 zones pilotes. Pour l'ensemble de ces objectifs, l'approche choisie est à la foi partenariale et participative.

Résultat 1 : Mise en place des arrangements institutionnels nécessaires à la réalisation du programme

Un appui au gouvernement pour **assurer la mise en place d'arrangements institutionnels adéquats pour assurer la participation effective et l'appropriation des parties prenantes au processus d'élaboration et de validation de la lettre d'intention ainsi que des études de faisabilité.** Il s'agira notamment de s'assurer que chacun des ministères ayant la compétence de la mise en œuvre de certains objectifs et jalons de la Lol soient effectivement co-décisionnaire sur l'intégration de ces jalons dans la Lol et s'engage effectivement à les atteindre avec les parties prenantes concernées.

Résultat 2 : Elaboration de la lettre d'intention et du dispositif haut niveau de coordination, suivi-évaluation

En vue de permettre au CAFI d'appuyer la mise en œuvre du CNI REDD+ de la RCA, il est demandé à l'AFD de faciliter le dialogue politique entre le RCA et CAFI pour l'élaboration d'une lettre d'intention adaptée au contexte particulier de la RCA et aux Termes de Références CAFI et proposer un dispositif de coordination qui pourra assurer la mise en œuvre, le suivi-évaluation de la mise en œuvre de cette lettre d'intention. Dans ce cadre, il est attendu :

- **La facilitation (appui opérationnel et logistique) du dialogue politique entre CAFI et la RCA pour l'élaboration d'une lettre d'intention** pour la mise en œuvre du CNI sur une période déterminée. L'objectif étant d'aboutir à la validation d'une lettre d'intention avant le terme de l'appui qui définisse les objectifs et les **jalons programmatiques et politiques « SMART »** (Spécifique, Mesurable, Ambitieux, Réaliste et Temporel) alignés sur les priorités du CNI et les 7 effets du CAFI, à savoir, (i) l'agriculture durable (réduction de la conversion des forêts et amélioration de la sécurité alimentaire), (ii)

réduction de la consommation en bois énergie non durable (iii) gestion forestière durable (iv) la réduction des impacts des secteurs mines, hydrocarbures et infrastructures, (v) l'aménagement durable du territoire et l'amélioration de la gestion du foncier (vi) la réduction des impacts sur les écosystèmes forestiers liés à l'augmentation démographique et les migrations et (vii) l'amélioration de la gouvernance et de la coordination interministérielle

- Le **renforcement des capacités des parties prenantes** à plus faibles capacités (femmes, jeunes, autochtones, vulnérables)
- Le développement d'une **proposition de dispositif de coordination, de suivi-évaluation** de la mise en œuvre de la lettre d'intention présidé par la primature. Celui s'appuiera autant que possible sur les dispositifs de coordination multisectoriel mis en place pour la préparation au REDD+ (présentés en Annexe 1), le RCPCA, les réformes en cours, etc.

On souligne que l'AFD faisant partie du cadre du conseil d'administration du CAFI, celles-ci n'auront pas le mandat, dans le cadre du programme, à développer les objectifs et jalons de la Lol. L'appui attendu pour l'élaboration de la Lol se limitera à une facilitation opérationnelle et logistique pour le dialogue politique entre CAFI et le gouvernement (ie. appuyer l'organisation des ateliers, mettre en place/faire fonctionner un groupe de travail avec les représentants des parties prenantes pour la RCA, fournir des données, former les parties prenantes, faciliter le dialogue et la recherche de consensus, etc.)

Résultat 3 : Elaboration et validation des études de pré faisabilité de 3 programmes de mise en œuvre des engagements de la Lol sur 3 zones pilotes

A ce titre, dans le cadre du CNI REDD+, 3 initiatives pilotes ont été identifiées dans (i) la zone Bangui et périphérie, (ii) le complexe des aires protégées de la Dzanga-Sangha, Mbaere Bodingue et corridor et (iii) la forêt de Bangassou.

Réalisées en concertation avec les parties prenantes et bénéficiaires potentiels, les études de pré faisabilités sur ces 3 zones d'intervention viseront à développer :

- Analyse plus fine des facteurs de déforestation et de dégradation (caractérisation, spatialisation, quantification) dans les zones d'intervention visées ;
- Identification des enjeux, objectifs et résultats attendus des interventions des programmes d'appui sur chacune des zones conformément aux priorités et objectifs du CNI REDD+ ;
- Analyse des capacités et des besoins des parties prenantes qui seront impliquées dans les programmes (notamment des structures décentralisées et déconcentrées),
- Identification des synergies avec les autres initiatives en cours et programmées
- Proposition d'approches d'intervention spécifiques à chaque zone y inclus (i) une description précise de l'approche intégrée proposée, comprenant une composition indicative du comité technique de coordination à mettre en place, adaptée à chacune des trois zones ; (ii) la liste détaillée des activités à mener (diagnostics, production cartographique, renforcement des capacités des acteurs, animation de la concertation, estimation des besoins et des coûts d'infrastructures, etc.) pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des territoires ruraux, dans un processus ouvert à de nouvelles modalités d'organisation et de gestion de l'espace et en favorisant la concertation entre les entités impliquées dans la gestion des ressources naturelles aux différentes échelles territoriales et (iii) une répartition des mesures prioritaires adaptées à chacune des trois zones en fonction de leurs contextes respectifs. Les approches seront élaborées en concertation avec les parties prenantes de manière inclusive et participative et notamment les structures décentralisées et déconcentrées.

- Evaluation du le potentiel d'atténuation et de stockage du CO2 pour toutes les activités prévues en s'appuyant sur les résultats du PDRSO, et notamment les volets recherche et REDD+ de ce projet. Dans le cadre de la synergie avec les autres PTF, ces études capitaliseront aussi les acquis du projet de Gouvernance des Ressources Naturelles (PGRN) de la Banque mondiale, ainsi que le projet de restauration des paysages forestiers de la FAO (TRI-RCA) et le projet Climate Action Enhancement Package (CAEP) du partenariat NDC pour assurer l'appropriation des programmes par celles-ci.
- Développement de cadres de résultats et estimation du budget des interventions pour informer CAFI sur les coûts de mise en œuvre selon différentes options qui seront justifiées.
- Evaluation des risques et mesures d'atténuation (en prenant en compte le respect des sauvegardes de Cancun).

Chaque étude de préfaisabilité sera complétée d'une i/ étude d'impact environnemental et social, d'un ii/ plan d'action genre, d'une iii/ étude sur les peuples autochtones incluant les principes de consentement libre et éclairé, d'une iv/ étude de vulnérabilité aux effets du changement climatique des zones considérées, d'une v/ étude d'impact économique des activités prévues dans la zone. Les études seront utilisables par l'ensemble des partenaires au développement (standards Banque Mondiale).

On souligne que la mise en œuvre de ces projets pourra être financée par divers bailleurs et non seulement CAFI, à ce titre, il sera donc important d'assurer la cohérence des approches développées avec non seulement la vision de développement du pays, les termes de référence CAFI, mais également avec les stratégies d'appui pays des différents bailleurs actifs en RCA.

Résultat 4 : Dissémination des résultats – Restitution aux populations sur la lettre d'intention et les résultats des études de préfaisabilité

Dans un souci de redevabilité et d'appropriation, le projet présentera ses résultats aux populations à travers l'organisation d'ateliers locaux, visant une large participation. Si le Gouvernement le souhaite et sous son contrôle, le projet visera aussi à rendre accessible le contenu de la Lettre d'Intention le plus largement possible, au travers d'une campagne de communication et de la vulgarisation (en Sango) des documents produits.

Enfin, le projet veillera à rendre disponibles aux centrafricains et aux acteurs de la société civile, sous formats exploitables (open data), toutes les données collectées dans le cadre de ce projet.

Pour garantir du succès et de la durabilité de ces quatre résultats, l'ensemble des résultats seront atteints au travers d'une approche participative et inclusive. En effet, l'appropriation par les parties prenantes de la Lol et des trois premiers projets préfigurés au travers d'une participation la plus éclairée possible est une notion clé sans laquelle aucun succès ne pourra être enregistré. Cette démarche visera particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables, ainsi que les peuples autochtones à travers un programme de préparation et d'identification des porte-paroles, de structuration de discussions, toujours dans le respect des principes CLIP de consentement libre et éclairé et d'une démarche Ne Pas Nuire (« do not harm ») en vigueur dans les projets de l'AFD en RCA.

L'approche participative se concrétise par des itérations avec les parties prenantes à chaque stade de l'élaboration de la Lol, y compris lors de sa validation, avec une communication large et accessible sur son contenu et ses enjeux. Cette participation citoyenne se fera aussi bien au niveau central que dans les 4 préfectures concernées par les études de préfaisabilité, plus la zone de Berberati.

Cette participation passera au travers (i) d'arrangements institutionnels permettant une participation inclusive des parties prenantes (ii) d'ateliers de concertations au niveau central (Bangui) et local dans les lesquels les parties prenantes, dans un premier temps, recevront des formations afin d'assurer leur participation éclairée aux débats et, dans un deuxième temps, se concerteront pour analyser les problèmes et proposer des solutions adaptées à leurs attentes.

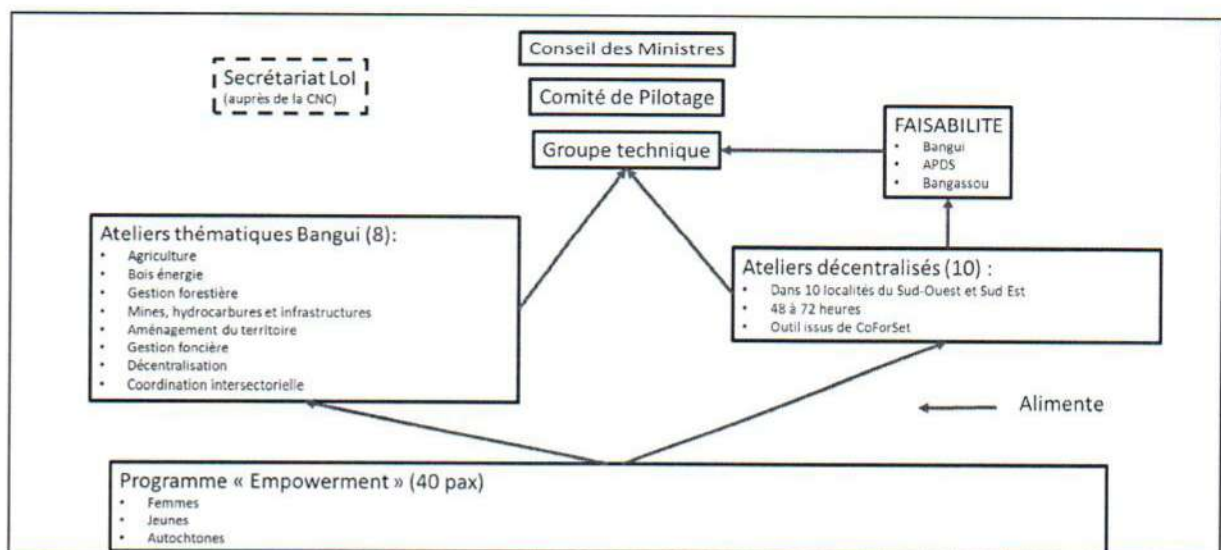
Ainsi, au niveau des arrangements institutionnels, le programme prévoit de mettre en place :

- Un Comité de Pilotage (COFIL) organe décisionnaire en charge de l'orientation et de la prévalidation de la Lol et des propositions de programmes, présidé par la représentante Premier Ministre et composé des représentants de l'ensemble des ministères concernés par le CNI REDD+
- Un groupe de travail technique (GT) multi sectoriel et multi acteurs en charge d'élaborer la Lol avec CAFI
- Un secrétariat d'appui au COFIL et GT assuré par la Coordination National Climat

Au niveau des ateliers, le programme prévoit de mettre en place des groupes de concertation au niveau :

- National : il s'agira de groupe de discussions thématiques dont l'objectif sera de proposer un diagnostic des problèmes et des priorités en réponse aux objectifs du fonds.
- Local (10 préfectures) pour (i) réaliser des diagnostics participatifs des enjeux spécifiques aux zones visées par les études de faisabilités et (ii) contribuer au processus de réflexion sur la Lol en y intégrant les considérations des parties prenantes présentes au niveau local. Pour réaliser ces diagnostics, certaines parties prenantes notamment les femmes, jeunes et représentants des peuples autochtones, bénéficieront en amont de formations d'« empowerment » de manière à assurer une meilleure participation et prise en compte de leurs considérations lors des ateliers de concertations. Les participants à ces ateliers seront par la suite mobilisés lors de l'élaboration des études de faisabilités pour participer à leur élaboration et suivre les résultats.

La figure ci-dessous schématise l'organisation proposée au travers de ce processus :



C. COHERENCE AVEC LES INITIATIVES EXISTANTES

Le tableau ci-dessous fait un premier état des lieux des initiatives en cours et prévues pertinentes au regard des résultats attendus pour lesquels les modalités de collaboration seront identifiées dès le début de la mise en œuvre du programme.

Tableau 1 – Cartographie des initiatives complémentaires et des lacunes

Résultat/activité	Source de financement	Projets clés	Durée des projets	Budget en \$USD	Description des principales lacunes programmatiques et financières
Elaboration de la Loi et du cadre de coordination, suivi, évaluation	FCPF (BM)	- Elaboration de la stratégie nationale REDD+ - EESS			Si ces travaux ne permettent pas d'aboutir à une Loi, ils permettront d'orienter les travaux d'identification des priorités
	BM	- RCPCA			Les travaux de coordination entrepris dans ce cadre permettront d'orienter les travaux sur le cadre de coordination & suivi
		Climate Action Enhancement Package			
	UE (via FAO)	APV FLEGT	5 ans (2021-2025)	6,6 MUSD	En cours de préparation
Etude de pré faisabilité 1 : Bangui et périphérie	AFD	PDRSO	4 ans (2016-2021)	7 MUSD	Chantiers expérimentaux REDD+ sur l'agriculture et la production de bois énergie
	FEM (via FAO)	TRI RCA	5 ans (2019-2023)	6 MUSD	
Etude de pré faisabilité 2 : complexe des aires protégées de la Dzanga-Sangha, Mbaere Bodingue et corridor	Banque Mondiale/FEM	PGRN	5 ans (2019-2023)	10 MUSD	Production de plans de développement locaux. Projet en préparation sur la périphérie du parc Mbaéré Bodingue
	AFD	PDRSO	4,5 ans (2016-2021)	7 MUSD	Production des plans de développement locaux pour 11 communes, plans

					<i>d'aménagement forestier</i>
Etude de préféabilité 3 : forêt de Bangassou	<i>UE</i>	<i>ECOFAC6</i>			<i>Soutien au parc Greater Chinko géré par African Parks</i>
	<i>Bekou (RELSUDE)</i>	<i>AGORA</i>			<i>Développement local à Bangassou (ONG Impact/ACTED)</i>

En vue de s'assurer de la cohérence des activités du programmes avec les autres initiatives existantes et les activités des partenaires, le programme proposé s'appuiera sur une **plateforme** d'acteurs présents ou opérant dans les zones déterminées : WWF (qui gère la zone Sangha-Dzanga et développe des activités autour de Bangui), African Parks (pour la zone de Bangassou), l'ONG ACTED/Impacts (qui opère également à Bangassou), le Cirad, la FAO (qui contribue à la mise en œuvre de l'APV FLEGT et coordonne le projet paysages forestiers de la RCA dans le cadre de l'Initiative pour le Restauration financée par le FEM), la Banque mondiale (qui déploie un projet autour de Mbaéré Bodingué) et l'Union européenne, très présente sur le secteur de l'environnement et du développement local.

Les partenariats seront étendus également au secteur privé, dont les initiatives dans le secteur forestier et agricole sont à prendre en compte.

La plateforme partenariale sera concrétisée à travers la signature d'un MoU et la mise en œuvre d'un groupe d'appui au projet qui sera mobilisé en tant que de besoin pour toute la durée du projet. Ainsi, les partenaires seront fortement associés à la rédaction des TDR des études de faisabilité dans leur zone d'intervention et à la validation des livrables à tous les stades.

D. DESCRIPTION DES ACTIVITES COUVERTES PAR LE DON PREPARATOIRE

Résultat 1 : Mise en place des arrangements institutionnels nécessaires à la réalisation du programme

Les activités seront articulées autour de l'organisation d'ateliers intra-gouvernementaux mais également une large consultation des parties prenantes parmi lesquelles : le secteur privé formel et informel (dans le domaine du bois d'œuvre, du bois énergie, des mines), les collectivités locales, les ONG, les acteurs déconcentrés, les acteurs de la recherche, les populations incluant les femmes, les personnes vulnérables et les peuples autochtones, les éleveurs et agriculteurs, les gestionnaires d'aires protégées.

Pour rappel, l'AFD étant membres du Conseil d'Administration CAFI seront en charge de l'appui opérationnel et logistique des activités de préparation de la Lol mais ne fourniront pas d'appui technique spécifique. Dans un souci d'évitement de conflits d'intérêts, la contribution des AE sur le contenu de la Lol s'effectuera au travers de leur rôle en tant que membre du CA CAFI et non en tant qu'acteurs de mise en œuvre du présent programme.

Activité 1.1 : Mise en place des organes de coordination et technique de dialogue politique provisoires pour l'élaboration de la Lol

Pour les discussions relatives à l'élaboration de la Lol, il est proposé de mettre en place et d'opérationnaliser, avec l'appui du SE CAFI, les organes suivants :

- COMITE DE PILOTAGE : organe décisionnaire en charge de l'orientation et de la prévalidation de la Lol et des propositions de programmes, présidé par la représentante du Premier Ministre et composé des représentants de l'ensemble des ministères concernés par le CNI REDD+. Il s'agira du CN REDD+ (cf. annexe 1) complété par les représentants des ministères concernés par le CNI REDD+ non inclus initialement (Ministères de l'énergie, des mines etc.). Il inclura la société civile (yc femmes et autochtones) et le secteur privé. Il se réunira au moins deux fois. Son mandat sera celui de l'orientation des travaux et de la validation des livrables. La Lol sera in fine validée en Conseil des Ministres. L'annexe 3 présente la liste envisagée pour ce COPIL.
- GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE pour l'élaboration de la Lol incluant : la CNC, des représentants/points focaux de chacun des ministères concernés, des représentants du secteur privé et des représentants de la société civile, les partenaires au développement. A ce titre, le consultant recruté par l'AFD, avec l'appui du SE CAFI, facilitera le dialogue pour permettre à chaque institution de nommer leurs représentants en fonction des capacités et résultats attendus du groupe de travail et la formation des participants, mise à disposition d'informations techniques et de travaux de recherche. Le groupe de travail se réunira environ 8 fois au cours du projet et validera les TDR des ateliers, ceux des études ainsi que les livrables des ateliers et des études. Il débattera et arrêtera chaque aspect de la Lol. Il examinera le dispositif de suivi évaluation. L'annexe 4 présente la composition envisagée pour ce Groupe de travail.

Activité 2.2 : appui technique et opérationnel de la coordination nationale climat

La CNC étant chargée du secrétariat des deux comités suscités et de la coordination de l'ensemble, une assistance technique long terme (ATLT) sera déployée auprès de lui. Celle-ci prendra la forme d'un consultant recruté par l'AFD et mis à disposition, avec ses moyens de fonctionnement, de la CNC. Cette activité assurera l'organisation logistique des ateliers et des autres activités du projet.

Résultat 2 : Elaboration de la lettre d'intention et du dispositif haut niveau de coordination, suivi et évaluation

Activité 2.1 : Collecte et analyse des données relatives aux progrès effectués sur les thématiques abordées par le CNI REDD+ et appuyées par CAFI

Il s'agira notamment de collecter et d'analyser les progrès (programmes, adoption de texte règlementaires, stratégies sectorielles, etc.) en matière (i) d'agriculture, (ii) bois énergie (iii) Gestion forestière (iv) secteurs mines, hydrocarbures et infrastructures, (v) aménagement du territoire (vi) gestion foncière (vii) décentralisation (viii) la coordination intersectorielle. Un système de veille sera également mis en place pour informer à tout moment des progrès réalisés sur toute la durée de mise en œuvre du projet (12 mois)

Activité 2.2 : Renforcement des capacités locales sur les questions de gestion des terres et des ressources naturelles pour la réalisation de diagnostics participatifs des besoins prioritaires.

En addition aux organes décrits ci-dessus, 10 comités locaux de concertation seront constitués avec les acteurs et parties prenantes telles que l'administration, les ONG, le secteur privé, les gestionnaires d'aires protégées, les collectivités locales, les préfets, les représentants des collectivités, les populations locales et notamment les représentants des femmes, des jeunes,

des peuples autochtones, des agriculteurs et éleveurs, au niveau de chaque préfecture des zones pilotes pour contribuer, au travers d'ateliers dédiés, aussi bien aux études de faisabilité qu'à l'élaboration de la Lol.

Les membres de ces comités bénéficieront de renforcement de capacités des acteurs pour une meilleure participation au processus, notamment par des formations au leadership.

Après l'identification de leurs membres par le groupe de travail technique, avec l'appui du programme, les membres les plus vulnérables (le nombre est évalué à une quarantaine de personnes au total) bénéficieront de formation et de mises en situation aussi bien sur les éléments techniques de la Lol que sur leur capacité à pouvoir structurer leurs idées et les partager avec efficacité. Pour cela des séances de coaching seront organisées par des experts identifiés par la CNC avec le soutien du consultant recruté par l'AFD.

Activité 2.3 : Diagnostics participatifs des priorités en matière de gouvernance des terres et des ressources naturelles en RCA

Réalisés sous forme d'ateliers (8 à Bangui et une dizaine en région), ces diagnostics permettront sur la base des progrès réalisés d'analyser de manière participative les grands enjeux liés à la gestion des terres et ressources naturelles. Ces consultations feront l'objet d'un rapport qui sera partagé avec le gouvernement et CAFI. A noter qu'à ce stade, les ateliers n'auront pas vocation à identifier les objectifs et jalons de la Lol mais plutôt à renforcer les capacités des acteurs sur les thématiques visées et à leur permettre de s'exprimer sur leurs priorités et doléances (y inclus sur la participation de la société civile et du secteur privés aux questions de gouvernances, à la prise en compte du genre et des minorités etc.).

Pour ce faire, le programme déploiera un outil développé par le CIRAD et d'autres acteurs permettant aux acteurs de se mettre d'accord sur les questions soulevées par la Lol et dans les études de faisabilité. Le consultant recruté par l'AFD sera chargé de l'exécution de cette activité selon la méthodologie COMMOD (companion modelling ou modélisation d'accompagnement). Plusieurs consultants sont formés et opèrent selon ces méthodes.

Un jeu-outil pour gérer les forêts d'Afrique centrale

C'est à Brazzaville en 2017 que les experts convoqués par le Forest Stewardship Council ont utilisé un jeu pour débloquer des négociations qui duraient depuis deux ans. L'enjeu de la négociation était la définition d'indicateurs et de règles de gestion des forêts intactes dans les concessions certifiées FSC de la région. Le jeu MineSet a permis aux représentants des gouvernements, des populations locales et des peuples autochtones, des entreprises certifiées et des ONG de conservation de mieux se comprendre et de trouver un accord en seulement trois jours, alors que la situation paraissait définitivement bloquée. Elaboré par des acteurs sur le terrain avec l'aide des scientifiques du projet CoForSet, financé par le FFEM et la FRB, ce jeu représente, sur une durée de 10 ans et à l'échelle régionale, les interactions entre processus écologiques, stratégies individuelles, et facteurs externes tels que la démographie, les changements de gouvernance et les fluctuations du marché international. Une méthode qui met les décideurs en situation de créer des stratégies gagnantes pour tous là, où il n'y a apparemment que des intérêts divergents. Il est proposé d'adapter cet outil aux questions soulevées par la Lol dans le cas spécifique centrafricain.

Activité 2.4 : Elaboration de la Lol et d'une matrice de suivi-évaluation des objectifs et des jalons de la Lol

Les travaux d'élaboration de la Lol seront facilités au travers d'un appui organisationnel et logistique fourni par le programme au dialogue entre la RCA et CAFI (cf. résultat 1).

Une fois la Lol définie (objectifs et jalons), il sera élaboré une matrice d'indicateurs (de contrôle et de performance) pour le suivi des objectifs et impacts attendus de la mise en œuvre qui prendra en compte les indicateurs du CAFI et du CNI REDD+ (y inclus l'identification de la situation de référence, la fréquence de reporting, la source des données et les responsabilités) et une méthodologie de suivi de l'atteinte des jalons.

En ce qui concerne les jalons, le suivi-évaluation de l'atteinte des jalons de la Lol devra permettre de caractériser et quantifier les progrès réalisés annuellement en vue d'atteindre le jalon concerné. Il s'agira donc, par jalon, de :

- a. Définir la situation de base correspondant à l'état des lieux par rapport auquel seront mesurés les progrès
- b. Faire un état des lieux des initiatives en cours qui participeront à l'atteinte du jalon
- c. Définir des cibles intermédiaires associées à un degré d'atteinte du jalon (%) ou des indicateurs de progrès pour quantifier les progrès réalisées (appelé « score »). Des cibles ou indicateurs de « qualité » seront également définies pour s'assurer du respect des principes généraux énoncés dans la Lol (ie. approche participative, reconnaissance et respect des droits de toutes les parties prenantes, etc.)
- d. Identifier les sources des données qui permettront d'évaluer le degré d'atteinte du jalon ainsi que les responsables en charge de fournir les données en question.

Activité 2.5 : Faciliter le travail d'identification par le gouvernement avec l'appui du CAFI des organes de coordination, mise en œuvre et suivi de la Lol

Participer à la production des textes et arrangements institutionnels, juridiques et financiers pour la mise en place des structures ad hoc de coordination, suivi et mise en œuvre et des besoins budgétaires, humains et techniques associés. Préfiguration de l'organisation et de la Gouvernance de la structure.

Résultat 3 : Etude de faisabilité pour chacune des trois zones prioritaires pilotes identifiées par le CNI REDD+

En vue de mettre en œuvre les mesures locales du CNI REDD+, 3 zones pilotes ont été identifiées. La diversité des contextes tant du point de vue de la gestion du foncier que des types de menaces sur la déforestation et la dégradation des forêts permettront d'assurer la cohérence des actions d'aménagement du territoire et la répliquabilité des initiatives sur l'ensemble du territoire en vue d'un développement équilibré. Les trois zones sont :

- (i) la région périphérique de Bangui sujette à une forte pression anthropique et déjà couverte par le projet PDRSO dont ses composantes REDD+, recherche et développement local, ainsi que par le projet TRI-RCA de la FAO;
- (ii) le massif Sud-Ouest autour des aires de Dzanga Sangha, et Mbaéré-Bondingué ainsi que le corridor de continuité écologique, également couvert par le PDRSO dans ses composantes gestion durable des forêts et développement local, ainsi que par le projet TRI-RCA de la FAO ;
- (iii) le massif dit de Bangassou au Sud-Est, qui peut bénéficier de l'expérience acquise par l'AFD dans les deux zones précédentes et de sa proximité avec l'aire protégée de Chinko gérée par African Parks et des apports du programme OSFACO d'observation satellitaire financé en RCA par l'AFD.

Pour la réalisation de ces études de faisabilité (sur 6 mois), l'AFD procédera au recrutement d'une à trois équipes de consultants (marché par lots). Une synergie entre les consultants sera recherchée (en terme de méthode et d'approche). Pour chaque étude, le besoin est estimé à 120 à 150 jours/homme avec une présence terrain et la fourniture et l'analyse de cartes détaillées, voire d'inventaires floristiques et faunistiques pour les zones pertinentes.

Les consultants déploieront de l'imagerie satellitaire, des drones et des enquêtes terrain pour leur mission. Chaque consultant mènera enfin des ateliers de diagnostic participatif des besoins et de revue des activités du projet (2x4 préfectures) avec les comités élargis de consultations.

Ces comités composés de participants aux diagnostics participatifs réuniront régulièrement les acteurs et parties prenantes telles que les ONG, le secteur privé, les gestionnaires d'aires protégées, les collectivités locales, les préfets, les représentants des collectivités, les populations et notamment les représentants des femmes, des jeunes, des peuples autochtones, des agriculteurs et éleveurs. Ils auront pour objectif de donner des orientations sur les études, d'apporter des éléments de réflexion aux questions soulevées par les consultants et d'assurer une large consultation des populations et de la société civile à l'occasion de ces travaux.

Au vu des difficultés d'accessibilité de certaines des zones considérées en fonction de la saison et du contexte sécuritaire, un plan de contingence sera mis en place pour mener les études avec des ressources locales et l'usage d'outils à distance.

Résultat 4 : Dissémination des résultats - Sensibilisation (restitution) des populations sur la lettre d'intention et les résultats des études de pré-faisabilité

Activité 4.1 : Après validation par le comité haut niveau, réalisation d'ateliers de présentation et de partage des résultats à Bangui et dans les 4 préfectures (M'bomou, Lobaye, Ombella M'Poko, Sangha Mbaere).

Activité 4.2 : Une tournée dans une dizaine de communes de ces 4 préfectures (11 sous-préfectures) est prévue afin de venir au contact des populations et disséminer les informations en Sango. Enfin une campagne de communication sur les objectifs et le contenu de la Loi au moyen de la presse et des radios communautaires sera mise en œuvre.

E. MODALITÉS: DIRECT IMPLEMENTATION

Les activités seront mises en œuvre par l'AFD selon le mode d'exécution directe.

Le bénéficiaire du projet sera la République centrafricaine.

Le comité de pilotage mis en place dans l'activité 1.1 réunira les acteurs au plus haut niveau : Primature, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Eau, des Forêts, de la Chasse et de la Pêche, Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.... Il se réunira en début et en fin de projet pour valider les livrables et autant que de besoin pendant la durée du projet pour valider les orientations prises par les partenaires de mise en œuvre (CAFI, AFD, Coordination nationale climat etc.).

La Coordination nationale climat bénéficiera, grâce au projet, d'une assistance technique long terme (ATLT) et d'appuis logistiques et en ressources humaines pour la réalisation de sa mission. Cette assistance technique sera mise en place directement par l'AFD.

L'AFD mobilisera ses ressources humaines et ses experts sectoriels : conduite des processus d'appel d'offre (écriture des TDR, écritures de DAO, gestion des AMI, publication des AO, organisation des évaluations des candidatures), relecture et validation des livrables, participation aux ateliers, comité de suivi et comité de pilotage, missions de suivi, coordination des partenaires, etc... Outre la coordination générale du projet, l'AFD assurera le suivi des trois études de pré faisabilité.

  
15/32

F. PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET

Tableau 2: Plan de travail

Résultat	Activités indicatives par résultat attendu	Calendrier indicatif				Allocation financière (CAFI) USD
		Q1	Q2	Q3	Q4	AFD
1. Arrangements institutionnels	1.1 Mise en place des organes de coordination et technique de dialogue politique provisoires pour l'élaboration de la Loi					100 000
	1.2 Appui opérationnel CNC					
2. Elaboration de la Loi et du dispositif de coordination, suivi et évaluation	2.1 Collecte et analyse des données relatives aux progrès effectués sur les thématiques abordées par le CNI REDD+					180 000
	2.2 Renforcement des capacités locales					
	2.3 Diagnostics participatifs des priorités en matière de gouvernance des terres et des ressources naturelles en RCA					
	2.4 Elaboration de la Loi et d'une matrice de suivi-évaluation des objectifs et des jalons de la Loi					
	2.5 Facilitation du travail d'identification des organes de coordination, mise en œuvre et suivi de la Loi					
3. Etudes de pré-faisabilité	1.1 Coordination des études					59 205,61
	1.2 Etude Bangui (120 JH)					90 000
	1.3 Etude Sud-Ouest (120 JH)					90 000
	1.4 Etude Bangassou (120 JH)					110 000
4. Dissémination des résultats	4.1 Réalisation d'ateliers de présentation des résultats à Bangui et dans 10 communes					20 000
	4.2 Plan de communication sur la Loi					5 000
	Coût total des opérations (USD)					654 205,61
	Coûts indirects (7%) (USD)					45 794,39
	Coût total (USD)					700 000

Table 3: Budget de projet par catégorie des Nations Unies

CBF - BUDGET DU PROJET (USD)		
CATÉGORIES	Montant AFD	TOTAL
1. Personnel		
2. Matériaux et marchandises		
3. Equipement, véhicules et fournitures (y compris l'amortissement)		
4. Services contractuels	654 205,61	654 205,61
5. Voyages		
6. Transferts et subventions aux contreparties		
7. Frais généraux pour de fonctionnement et autres coûts directs		
Sous-Total Project Costs		
8. Coûts indirects*	45 794,39	45 794,39
TOTAL	700 000	700 000

* The rate shall not exceed 7% of the total of categories 1-7, as specified in the CAFI TORs and should follow the rules and guidelines of each recipient organization. Note that Agency-incurred direct project implementation costs should be charged to the relevant budget line, according to the Agency's regulations, rules and procedures.

G. GESTION DES RISQUES

Tableau 4 – Matrice de gestion des risques

Risques liés à l'atteinte du résultat	Probabilité d'occurrence (forte, moyenne, faible)	Gravité du risque d'impact (forte, moyenne, faible)	Stratégie d'atténuation du risque (dont la personne/Unité responsable)
Instabilité politique, conflit	Moyenne	Forte	Les élections Présidentielles auront lieu fin 2020, le démarrage du projet sera conditionné à la qualité du processus démocratique et à la capacité de l'état à assurer sa mission
Sécurité des personnes et des biens	Forte	Forte	L'AFD pour ses contractants met à disposition un bureau de contrôle des plans de contingences (Amarante) et insère des clauses spécifiques de renforcement de la sécurité dans ses dossier d'appel d'offre et ses conventions de prestation.
COVID19 – déplacements internationaux limités	Forte	Moyenne	Les AE s'appuieront autant que possible sur des compétences locales et le bureau AFD de Bangui ou du personnel est présent à plein temps.

Difficultés de déplacement nationaux(saison des pluies, sécurité des routes)	Forte	Moyenne	Tenir compte des saisons, utiliser les nouvelles technologies pour l'observation à distance (spatiales) et les ressources humaines locales et les partenaires présents sur place (WWF, African Parcs par exemple). Au besoin, usage des vols UN auxquels l'AFD à accès.
Manque de coordination intersectorielle pour adoption de la Lol et/ou absence de consensus entre les PP	Moyenne	Moyenne	L'activité 1.2 a pour but, grâce aux outils de facilitation, de dégager du consensus entre les parties prenantes Le Comité de suivi permettra de s'assurer de la bonne coordination interministérielle.
Mauvaise participation des partenaires à l'élaboration des EF et manque de synergies avec les autres initiatives	Moyenne	Forte	Le projet mettra en place une plateforme partenariale et signera des conventions avec les principales institutions intéressées pour les associer à chaque étape du programme
Faible participation des PP	Forte	Forte	Le programme de renforcement de capacité proposé permettra une meilleure participation des PP, notamment les femmes et les jeunes.
Non appropriation des résultats par les PP	Forte	Moyenne	Le résultat 4 prévoit une bonne information des PP mais également de la population sur les résultats du projet, des moyens conséquents sont prévus pour une information de terrain et via les médias communautaires.

H. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du programme

Consultation 1: Préconsultation avant réponse à l'AMI (mars à juillet 2020)

Recommandations clés : Demande d'association à la mise en œuvre du programme

Nom de l'organisme/agence	Nom et fonction du représentant	Catégorie d'organisme (organisation de société civile, gouvernement, délégation de l'Union Européenne, université, etc.)	Recommandations	Réponse de l'agence
Ministre du plan	Ministre (courrier)	Gouvernement de RCA	Coconstruire les études avec le Gouvernement	Les TDR seront validés par l'Etat
Ministère en charge des forêts	Yves Yalibanda (Directeur de	Gouvernement de RCA	Approbation du principe, utilité	N/A

	cabinet)		pour la RCA. Poursuivre dans cette voie	
Union européenne	Jose Barrio, responsable de programme	DUE	Inclure l'UE en tant que bailleurs sur les APDS et la zone est. Inclure coordination processus FLEGT. Document à envoyer à l'AFD sur zone Bangassou (ECOFAF)	DUE sera incluse à tous les stades de la Lol et des 3 études. Documents reçus
FAO	Christophe Besacier, TTL Philippe Duchochois, ETI	ONU	Mise en œuvre conjointe du projet	Candidature à l'AMI conjointe
African Parks	Olivier Blaise, Bertrand Loriod	ONG	Prendre en compte projets de Chinko	Coconstruction des TDR
Banque Mondiale	Pierre Guigon	Institution internationale	Coordination avec PGRN nécessaire	Tous les documents soumis pour avis
WCS	Florent Zonvoya	ONG	Pas concerné par les zones pilotes, intérêt pour la Lol	Inclure WCS au GTT
WWF	Bruce Deguene, Jean Bernard Yarisssem	ONG	Projet autour de Bangui également	Mobiliser WWF sur les 2 études de faisabilité de l'ouest et sur la Lol
Agora/Acted/impact	Louise Thaller	ONG	Prendre en compte activité développement local à Bangassou	Projet en zone urbaine mais expertise de la zone à mobiliser

Consultation 2: Consultation sur le PRODOC (octobre à décembre 2020)

Recommandations clés : Inclure les parties prenantes consultées au comité du groupe de travail, signature d'un MoU, la FAO n'a pas souhaité poursuivre la collaboration sur une base intégrée mais souhaite rester associée aux travaux.

Nom de l'organisme/agence	Nom et fonction du représentant	Catégorie d'organisme (organisation de société civile, gouvernement, délégation de l'Union Européenne, université, etc.)	Recommandations	Réponse de l'agence
CNC / MEEF / MEPC	Igor Tola Kogadu ;	Gouvernement	Validation du	Le COPIL sera

/ MEDD	David Yangbondo ; Boris Bemokolo ; Zemab Caam ; Sabrina Djokobe ; Elsa Noueyama ; Angele Agrondo ; Sandra Konzuy Mamdou ; Francis Mbari ; Octavien Malewosson ; Polycarpe Charlemagne Mandayen	de RCA	PRODOC en l'état, schéma de maitrise d'ouvrage approuvé, mettre l'Etat en position de valider chaque étape	le même que celui du REDD+ avec quelques personnes en plus
Union européenne	Roberta del Guidice, Lucile Broussolle	DUE	Intérêt pour suivre les travaux et être intégré au GTT, manque de RH	Travail commun sur les TDR des études et MoU à signer
FAO	Christophe Besacier, TTL Philippe Duchochois, ETI	ONU	Pas de mise en œuvre conjointe du programme et pas de moyens mis par la FAO dans le projet, mais intérêt à rester associé	Adaptation du PRODOC, la FAO sera mobilisée à la mesure de ses moyens mais il n'est pas question qu'elle ne participe pas. Modus operandi à trouver.
African Parks	Olivier Blaise, Bertrand Loriod	ONG	Prendre en compte projets de Chinko	Faire relire TDR pour zone Bangassou
WWF	Bruce Deguene, Jean Bernard Yarissem	ONG	Attention à la réunion du COPIL, elle ne doit pas attendre la disponibilité des ministres.OK pour association aux TDR et à la Lol. Preneur d'un MoU	Mobiliser WWF sur les 2 études de faisabilité de l'ouest et sur la Lol
Agora/Acted/impact	Thomas Provoost, Ugo Semat et Amélie Salmon	ONG	Prendre en compte activité développement local à Bangassou	Faire relire TDR pour zone Bangassou

Annexe 1: Les arrangements institutionnels de la phase de préparation au REDD+

En accord avec les ambitions et les engagements du pays en matière de développement et de contribution à la lutte contre les changements climatiques, le CNI REDD+ a été structuré en vue de promouvoir une coordination intersectorielle pour sa mise en œuvre qui vise à ne pas se cantonner au simple secteur forestier. En effet, bien que le MECPF et le MEDD soient en charge des ressources forestières et de la Stratégie Nationale REDD+, il est essentiel pour garantir sa mise en œuvre effective que le mécanisme soit coordonné au plus haut niveau de l'Etat et donne lieu à des concertations interministérielles permanentes des lors qu'une politique et/ou une réglementation sectorielle est susceptible d'avoir un impact sur les forêts.

A ce titre, dès l'élaboration du RPP, il a été proposé un mécanisme de coordination de la phase de préparation REDD+ de haut niveau composé de :

- (i) **Comité National REDD+ (CN REDD+)** créé par le *Décret n°11.287 portant création, organisation et fonctionnement du comité national chargé de la mise en œuvre du processus de réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts, de gestion durable des forêts, de conservation et d'accroissement des stocks de carbone* et complété par l'*Arrêté n°016 du 20 juillet 2018 portant nomination des membres du comité national REDD+ de la République Centrafricaine.*

La CN REDD+ est présidé par le Premier Ministre et composée de 26 membres dont 6 ministres, le président de la Commission en charge de l'Environnement à l'Assemblée Nationale, du Conseil Economique et Social, des représentants des groupements de producteurs, du secteur privé, des organisations de la Société Civile, des représentants des communautés locales, des peuples autochtones, etc.

La CN REDD+, organe chargé de piloter l'ensemble de la stratégie Nationale REDD+ avec pour mission :

- Définir et mettre en œuvre la politique nationale REDD+;
- Approuver le plan de travail des Comités Inter Préfectoraux et de la coordination technique (cf. ci-dessous)
- Assurer le suivi, contrôle et évaluation de la mise en œuvre du processus;
- Mettre en place des stratégies de redistribution des ressources REDD+;
- Arbitrer les conflits éventuels.

Aujourd'hui, le CN REDD+ n'est pas encore fonctionnel mais il est prévu que celui-ci se réunissent après la validation nationale du CNI REDD+ (source : coordonnateur national REDD+)

- (ii) **Comité Inter Préfectoraux REDD+ (CIP REDD+)**, également créé par le *Décret n°11.287.*

Les CIP sont des organes de facilitation du processus REDD+ au niveau déconcentré. Au nombre de trois, ils comptent : (i) le CIP Nord qui comprend 5 préfectures avec un effectif de 45 membres, (ii) le CIP Sud-Ouest avec 6 préfectures et 54 membres et (iii) le CIP Sud-Est avec 5 préfectures et 45 membres. Au même titre que le CN REDD+, ce sont des comités mixtes présidés de manières tournantes par les préfets et composés de membres de l'administration, du secteur privé, des OSC, des CLPA, etc.

Aujourd'hui, deux CPI REDD+ sur trois ont été mis en place.

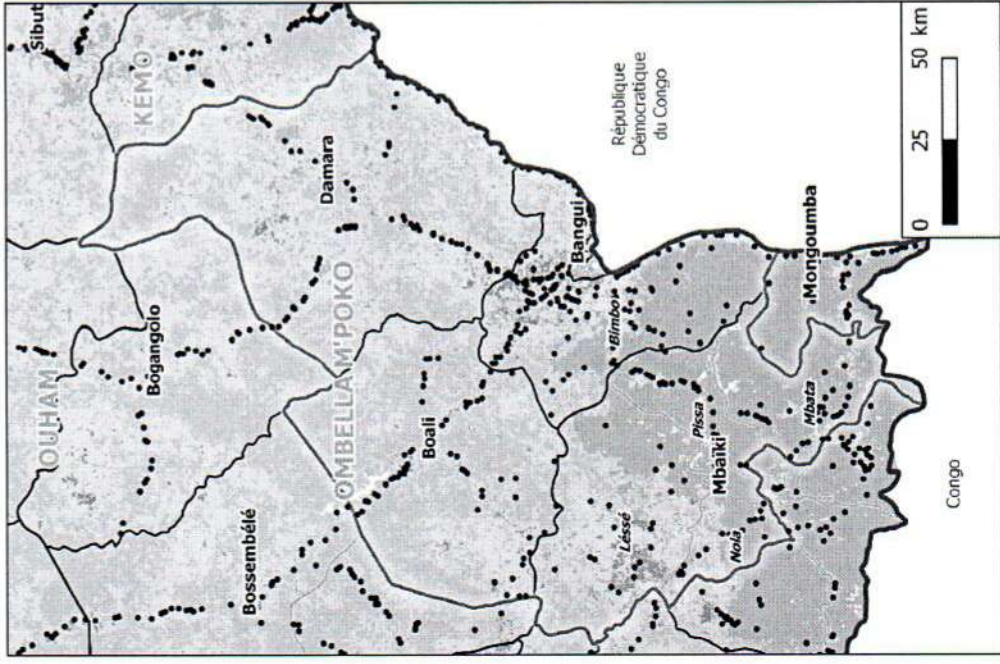
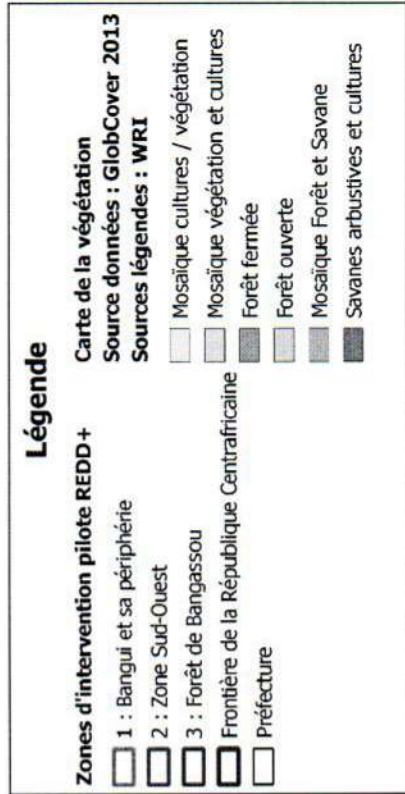
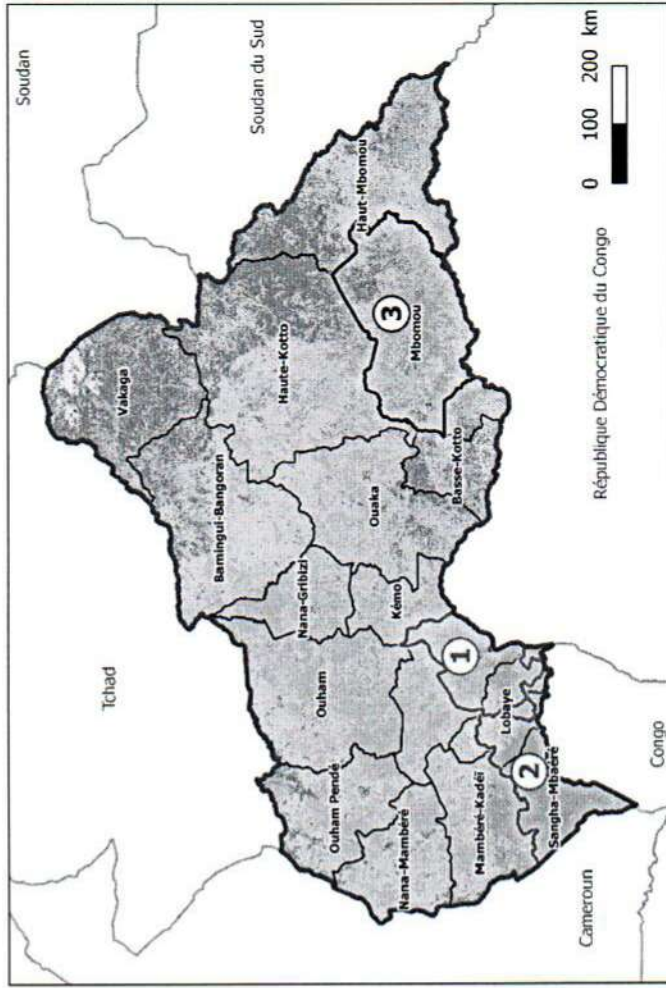
- (iii) **Coordination Nationale Climat (CNC)** créé par le *Décret n°17.042 portant organisation et fonctionnement de la coordination nationale climat de la République Centrafricaine.*

Placée sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, la Coordination Nationale Climat, au-delà du processus REDD+, a pour missions principales l'élaboration et l'orientation stratégique de la politique nationale en matière de changements climatiques. Parallèlement, de nombreuses ONG, associations et collectifs d'ONG qui interviennent dans le domaine du changement climatique, sont regroupés au sein d'une plateforme nationale dénommée Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement « GDRNE ».



22/32

Annexe 2: Présentation des zones d'intervention des programmes pilotes



Handwritten blue ink marks, including a signature and some scribbles.

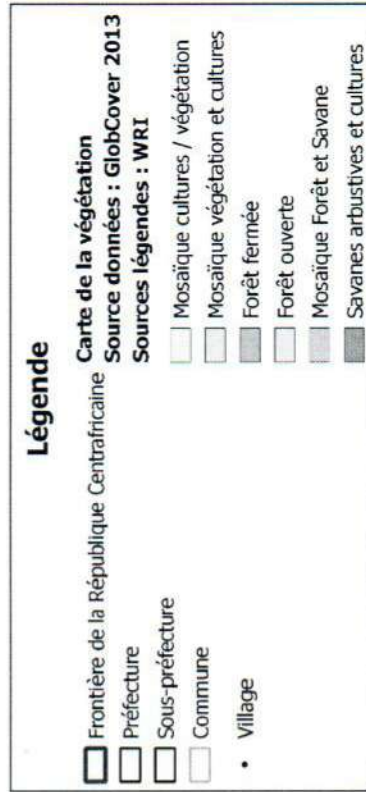
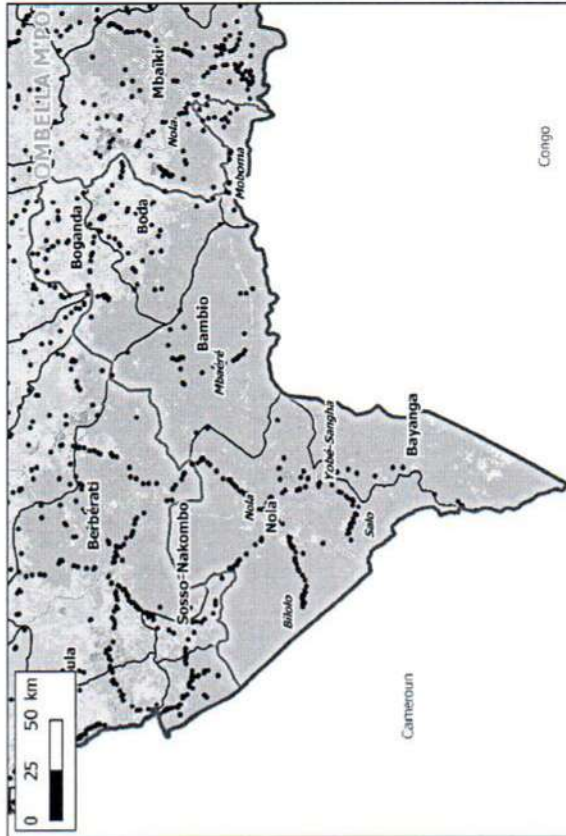
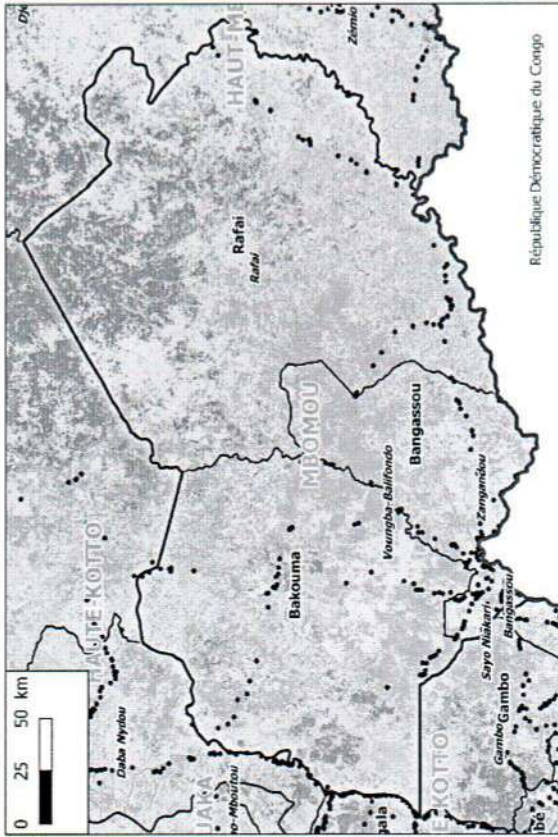


Figure 1: Cartes des 3 zones d'intervention pilotes proposées (source : CNI REDD+)

La zone REDD+ Bangui et périphérie

Constituée de 7 communes, à cheval sur 4 sous-préfectures, 2 préfectures et de la ville de Bangui, cette zone d'intervention est particulièrement menacée par la déforestation et la dégradation des forêts.

La délimitation proposée de la zone d'intervention correspond aux communes situées dans bassin d'approvisionnement en bois-énergie de la ville de Bangui (cf. carte ci-dessous).

Tableau 1: Situation de la zone REDD+ Bangui et périphérie

Région	Préfecture	Sous-préfecture	Communes	Existence PDL/Schéma AT ou autre schéma sectoriel	Causes principales de déforestation et dégradation
Bangui	-	-	-	-	Agriculture Bois énergie Exploitation du bois d'œuvre artisanale Exploitation du bois d'œuvre industrielle
Plateaux	Ombella-Mpoko	Bimbo	Bimbo	Non	
		Damara	Damara		
		Boali	Boali		
Lobaye	Mbaiki (partielle)	Léssé	Léssé	PDL (PDRSO)	
		Pissa	Pissa	PDL (PDRSO)	
		Mbata	Mbata	PDL (PDRSO)	
		Nola	Nola	PDL (PDRSO)	

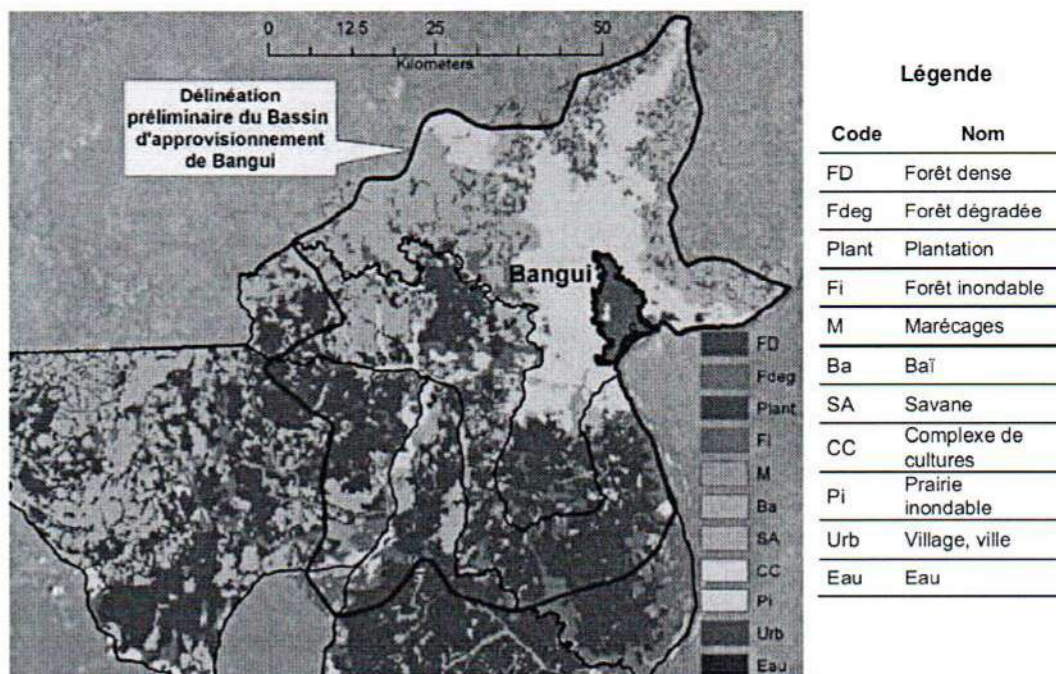


Figure 2 : Carte de localisation du bassin d'approvisionnement en bois-énergie de Bangui (source : document d'analyse du Bassin d'approvisionnement de Bangui 2019 – auteur inconnu)

4

[Signature]

25/32

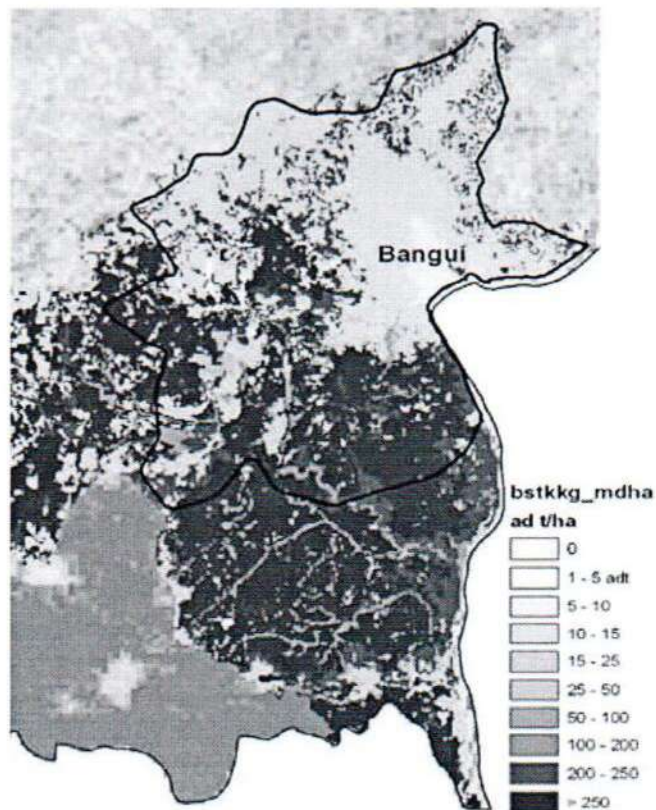


Figure 3 : Stocks de carbone de la biomasse aérienne ligneuse (source : document d'analyse du Bassin d'approvisionnement de Bangui 2019 – auteur inconnu)

Caractéristiques de la zone :

- L'approvisionnement de l'agglomération de Bangui en produits vivriers, en bois énergie et en bois d'œuvre ainsi que l'exploitation industrielle du bois d'œuvre implique des pressions fortes sur les forêts aux alentours ;
- Diversité des types d'occupation des terres avec notamment 3 PEA (1 de Centra bois et 2 d'IFB) dans la zone de forêt dense. A noter également que les portions des PEA situées dans cette zone d'intervention correspondent principalement à des séries de conversion ;
- Diversité des écosystèmes : forêts denses, forêts dégradées à l'Ouest et au Sud, des cultures et jachères autour de Bangui et une mosaïque forêt-savane au Nord. Tous sont menacés de dégradation par les activités anthropiques.
- Existence de nombreux plans de développement avec des PDL pour les 4 communes de la Lobaye et le plan sectoriel énergie Plan d'Action pour l'accès à l'énergie durable et pour le climat (PAAEDC)
- Présence des services déconcentrés relativement plus importante et facilité d'accès pour les autorités présentes à Bangui ;
- Présence de nombreux partenaires techniques et financier avec des projets d'appui à la gestion durable des ressources parmi lesquels on peut citer : le projet RPF du MEFCP et de la FAO, PDRSO (AFD), PGRN (BM), PAAEDC (UE), PADECAS (BAD) et le PRADAC (BM). On notera que selon les chiffres du RCPCA 2019, il y a une forte concentration des financements du RCPCA avec 34,8% dans la capitale (Sénéchal, 2019) ce qui traduit un fort besoin de coordination des bailleurs et des initiatives.

La zone REDD+ Sud-Ouest : APDS et corridor Mbaéré Bodingué

Constituée de 8 communes, à cheval sur 6 sous-préfectures, 2 préfectures et 2 régions, cette zone d'intervention est prioritaire car elle englobe le complexe des Aires protégées de Dzangha Sangha (APDS), Parc Mbaere Bodingue et forêt de Ngotto (zone tampon du parc) qui sont des forêts à Haute Valeur de Conservation riches en biodiversité.

La délimitation proposée correspond aux communes situées dans le complexe APDS, le Parc National Mbaere Bodingue (PNMB) avec la forêt de Ngotto et dans le corridor reliant ces aires protégées. On souligne que la zone APDS est gérée au travers d'un PPP avec l'ONG WWF et bénéficie de multiples sources de financements issues de la fondation de la TNS (kfW, etc.), de l'UE, du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), etc. La gestion du Parc Mbaere Bodingue n'a, quant à elle, plus été effective depuis la fin du programme ECOFAC IV notamment à cause des conflits militaro-politiques dans la zone. Aujourd'hui, le WWF a bénéficié de financement de USFWS (*United States Fish and Wildlife Services*) pour mener un inventaire écologique de la zone (en cours) et une note conceptuelle a été développée par la Banque Mondiale pour un financement FEM additionnel de 7,61 millions USD au programme PGRN puisse être employée à la gestion durable du PNMB et de la forêt de Ngotto.

Tableau 2: Situation de la zone REDD+ Sud-Ouest

Région	Préfecture	Sous-préfecture	Communes	Existence PDL/Schéma AT ou autre schéma sectoriel	Causes principales de DD
Plateaux	Lobaye	Mbaiki	Moboma	PDL prévu (PGRN)	Agriculture Exploitation minière Exploitation du bois d'œuvre industrielle
		Boda	Boda	Non	
		Boganda	Boganda	PDL prévu (PGRN)	
Equateur	Sangha-Mbaéré	Bambio	Mbaéré	Plan PNBM de 2015	
		Bayanga	Yobé-Sangha	PDL (PDRSO)	
		Nola	Salo	PDL (PDRSO)	
			Nola	PDL (PDRSO)	
			Bilolo	PDL (PDRSO)	

Caractéristiques de la zone :

- Présence de forêts à Haute Valeur de Conservation (HVC) et à Haut Stock de Carbone (forêt tropicales denses humides)
- Enjeux de conservation de la biodiversité régionaux important notamment dans la zone APDS qui appartient dans le Parc transfrontalier de la Tri Nationale de la Sangha (TNS)
- Des menaces diverses sur la zone : agriculture, exploitation minière et exploitation industrielle de bois d'œuvre
- Disponibilité de données d'inventaires forestiers et écologiques ;
- Zone entièrement recouverte par des PEA et des Aires protégées ne laissant plus de place au développement d'autres activités en dehors des SAOH des PEA. A cela s'ajoute des problèmes de superposition avec des permis miniers artisanaux ;
- Existence de nombreux plans de développement parmi lesquels on peut compter les PDL développés avec l'appui de PDRSO et ceux prévus qui seront appuyé par la BM, le Plan de gestion des APDS de Dzanga Sangha (2016-2020), le Plan de gestion du Parc National Mbaéré Bodingué (PNMB) 2016-2022 et également les plans d'aménagement existant et en cours de finalisation des PEA.
- Existence d'un PPP avec le WWF pour la gestion de la zone APDS qui pourra potentiellement être étendu au PNBM

- Présence de nombreux partenaires techniques et financier avec des projets d'appui à la gestion durable des aires protégées au travers notamment de la fondation de la TNS (appui financier de kfw, UE et AFD), de l'UE (projet ECOFAC VI), du FEM et de USFWS
- Existence d'un projet en cours d'élaboration par la Banque Mondiale (financement FEM) pour la gestion durable du PNBM et de la forêt de Ngotto

La zone REDD+ Forêt de Bangassou

Constituée de 6 communes de 3 sous-préfectures de la préfecture de M'bomou dans la région du Haut-Oubangui, cette zone d'intervention correspondant au massif forestier de Bangassou est prioritaire car, la zone est riche en biodiversité (inclue notamment le projet de Parc National M'Bari Vovodo) et les écosystèmes restent fortement menacés par les activités anthropiques notamment autour de la ville de Bangassou.

Tableau 3: Situation de la zone REDD+ Forêt de Bangassou

Région	Préfecture	Sous-préfecture	Communes	Nb villes	Nb villages ⁶	Existence PDL/Schéma AT ou autre schéma sectoriel	Causes principales de DD
Haut-Oubangui	M'bomou	Bangassou	Bangassou	1	-	1 Schéma AT en date de 2004	Agriculture Exploitation minière Exploitation du bois d'œuvre artisanale
			Sayo-Niakari	-	46		
			Vougba-Balifondo	-	27		
			Zangandou-Madabazouma	-	44		
		Bakouma	Bakouma	-	67		
		Rafai	Rafai	-	52		
					236		

Caractéristiques de la zone :

- Constitue un réservoir de biodiversité remarquable avec une mosaïque composée de forêts denses à feuillage semi-caduque et de savanes arborées de type soudanais ;
- Avec 3,6 habitant/km² en 2019 (ICASEES) contre 1,4 en 2004 (CECI, 2004) et une absence d'exploitation industrielle, la pression de la population reste forte sur les ressources naturelles (fort degré de paupérisation des populations des localités riveraines qui vivent quasi-exclusivement de l'exploitation des ressources naturelles et qui utilisent des techniques souvent inadaptées et peu durables) ;
- Peu d'institutions locales et faible présence des services déconcentrés
- Des menaces diverses sur la zone : agriculture, exploitation artisanale de diamant et du bois d'œuvre informelles (CECI, 2004) ;
- Disponibilité de données d'inventaires écologiques mais pas d'inventaire forestier ;
- Existence d'un Schéma Directeur de Gestion Intégrée des ressources naturelles en date de 2004 ;

On soulignera qu'il est prévu sur la période 2020-2023 la mise en œuvre du Programme de relèvement socio-économique dans la zone sud-est de la RCA (RELSUDE) financé par le fonds Bèkou à hauteur de 18 millions d'euros qui vise le (i) renforcement des moyens d'existence et des capacités de résilience des acteurs économiques locaux ; (ii) accès durable des populations aux services sociaux de base de qualité (not. Eau et santé) ; (iii) apaisement des tensions

⁶ Résultat recensement du BCR en 1999 (CECI, 2004)

inter/intracommunautaire et renforcement des liens d'entraide et de solidarité; (iv)
renforcement des capacités des autorités locales et des services techniques décentralisés.

Annexe 3: Composition envisagée du Comité de pilotage

N.	ENTITE	FONCTION DE LA PERSONNE
1	Primature	Charge de Mission développement Durable et Ressource Naturelle
2	Ministère de l'environnement	Représentant
3	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération	Les Ministres en charge des eaux et forêts ; de l'agriculture
4	Ministère des Finances et du Budget	Représentant
5	Ministère des Mines et de la Géologie	Représentant
6	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Représentant
7	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche	Représentant
8	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Représentant
9	Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	Représentant
10	Ministre de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Habitat	Représentant
11	Coordination technique REDD+ (CT REDD+)	Rapporteur Coordonnateur technique REDD+
12	Commission en charge de l'environnement à l'Assemblée nationale	Président de la Commission
13	Conseil économique et social	Président
14	Fédération nationale des éleveurs en Centrafrique (FNEC) ;	Secrétaire général
15	Organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans le domaine de l'environnement,	Deux représentants
16	Groupement des Agriculteurs ;	Président
17	Groupement des Artisans miniers ;	Président
18	Groupement interprofessionnel centrafricain (GICA)	Représentant
19	Union nationale patronale de Centrafrique (UNPC) ;	Représentant
20	Peuples autochtones	Quatre représentants
21	Organisation des femmes Centrafricaines	Représentante

Annexe 4: Composition envisagée du Groupe de travail technique

No	Nom de la personne	Fonction de la personne	Nom de la partie prenante	Qualité
1	BILAN Guy Jean-Claude	DG Politiques Economiques	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération	Membre
2	DJEBEBE-NDJIGUIM Chantal-Laure	Conseiller chargé de gouvernance des ressources naturelles et du Développement Durable à la Primature	Primature	Membre
3	<i>DOKO Paul</i>	CM	MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural)	Membre
4	<i>FEIKERAM Thierry</i>	DG Mines	Ministère des Mines et de la Géologie	Membre
5	BIA Philomène	Responsable ONG BATA GBAKO	Femme et Environnement	Membre
6	KAIMBA Francine	DG Environnement	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Membre
7	YANGBONDO David	Charge d'étude en matière d'Atténuation	Coordination Nationale Climat	Membre
8	KOZO Désiré Simplicie	Conseiller technique	REPALCA (Réseau des Populations Autochtones et Locales de Centrafrique)	Membre
9	NASSIF Laurence	Président	GICA	Membre
10	MATHAMALE Jean-Jacques Urbain	Coordonnateur	CIEDD (Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable)	Membre
11	NOUIDEMONA Joseph Désiré	Chef de département (LACCEG)	Université de Bangui	Membre
12	OUSMAN Moussa	Directeur Général du Développement de l'Energie	Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	Membre
13	SOGBO-ANGO David	Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local (DDL)	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation	Membre
14	<i>YADAKPA Cyrille</i>	Directeur en charge de la réforme foncière	Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Habitat	Membre
15	<i>TOLA KOGADOU Igor</i>	Expert National Climat.	Coordination Nationale Climat	Membre
16	<i>Une Représentante</i>	Présidente	Organisation des femmes Centrafricaines	Membre
1	<i>ASSANI DAMIAN Edith Pulchérie</i>	Chargée de Programme Environnement & Développement Durable	PNUD (Programme des Nations unies pour le développement)	Observateur
2	BARRIO-DE-PEDRO Jose-Carlos	Chargé de Programmes / Section Infrastructures et Développement Durable - Délégation UE en	Union Européenne	Observateur

No	Nom de la personne	Fonction de la personne	Nom de la partie prenante	Qualité
		Centrafrique		
3	VASSEUR Denis	Responsable AFD Bangui	AFD (Agence Française de Développement)	Observateur
4	KONDAOULE Josiane	Expert projet Restauration des paysages	FAO (Food and Agriculture Organization)	Observateur
5	MAÏDOU Hervé Martial	Coordonnateur adjoint du PGRN (Forêts & Mines)	PGRN (Projet de Gouvernance des Ressources Naturelles)	Observateur
6	YETE Apolline	Spécialiste Agricole, Global Practice 1 – Agriculture (GFA07)	Banque Mondiale	Observateur
7	DEGUENE Bruce	Chargé de programme forêt Coordonnateur GTFN-RCA	WWF (World Wildlife Fund)	Observateur



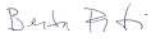
Certificate Of Completion

Envelope Id: 7EDC35BFB3944892B20A647407D496CC	Status: Completed
Subject: Please DocuSign: CAFI - Subvention signée 02.04.2021.pdf	
Source Envelope:	
Document Pages: 32	Signatures: 1
Certificate Pages: 1	Initials: 32
AutoNav: Enabled	Envelope Originator:
EnvelopeId Stamping: Enabled	Ole Ohlhoff
Time Zone: (UTC-08:00) Pacific Time (US & Canada)	One United Nations Plaza
	New York, NY 10017
	ole.ohlhoff@undp.org
	IP Address: 85.6.250.41

Record Tracking

Status: Original	Holder: Ole Ohlhoff	Location: DocuSign
4/21/2021 1:57:46 AM	ole.ohlhoff@undp.org	

Signer Events

Berta Pesti		Sent: 4/21/2021 2:04:47 AM
berta.pesti@undp.org		Viewed: 4/21/2021 4:54:07 AM
UNDP Headquarters		Signed: 4/21/2021 4:54:58 AM
Security Level: Email, Account Authentication (None)	Signature Adoption: Uploaded Signature Image	
	Using IP Address: 188.155.232.32	

Electronic Record and Signature Disclosure:
Not Offered via DocuSign

In Person Signer Events

Signature

Timestamp

Editor Delivery Events

Status

Timestamp

Agent Delivery Events

Status

Timestamp

Intermediary Delivery Events

Status

Timestamp

Certified Delivery Events

Status

Timestamp

Carbon Copy Events

Status

Timestamp

Witness Events

Signature

Timestamp

Notary Events

Signature

Timestamp

Envelope Summary Events

Status

Timestamps

Envelope Sent	Hashed/Encrypted	4/21/2021 2:04:47 AM
Certified Delivered	Security Checked	4/21/2021 4:54:07 AM
Signing Complete	Security Checked	4/21/2021 4:54:58 AM
Completed	Security Checked	4/21/2021 4:54:58 AM

Payment Events

Status

Timestamps